

Nos tarifs

Désignation	Tarif
• Forfait journalier d'hospitalisation (tarif fixé par l'assurance maladie)	23.00 €/jour
• Participation forfaitaire (participation assuré - tarif fixé par l'assurance maladie)	32.00 €/séjour

PRESTATIONS HOTELIERES PROPOSÉES

- **SOLO CLASSIC *** 129.00 €/jour
Chambre particulière -TV-Téléphone-Wifi
Le coût des communications téléphoniques est en supplément (cf coût impulsion)
- **SOLO CONFORT *** 159.00 €/jour
Chambre particulière -Petit déjeuner Plaisir –Pause gourmande-TV -Téléphone-Wifi
Trousse de bienvenue- Lit accompagnant avec petit déjeuner Plaisir
Dîner pour l'accompagnant – Pause gourmande accompagnant
Le coût des communications téléphoniques est en supplément (cf coût impulsion)

* **Les prestations solo plus - solo confort sont facturées du jour de l'entrée au jour de la sortie inclus**

- Télévision en chambre double 5.00 €/ jour
- Téléphone en chambre double (*forfait ouverture de ligne téléphonique*) 6.00 €/ séjour
- Impulsion Téléphonique 0.16 €/ impulsion
- Wifi en chambre double 5.00 €/ 1 journée
17.50 €/ 4 jours
29.00 €/ 7 jours
Achat uniquement en ligne avec règlement CB : 2.50 €/ 2 heures
- Petit déjeuner Plaisir (sous réserve de la confirmation du personnel soignant) 8.00 €/jour
- Repas accompagnant 30.00 €/repas
- Lit Accompagnant / nuitée avec un petit déjeuner 30.00 €/nuit
Uniquement pour l'accompagnement de mineur ou de majeur sous tutelle
- Ambulatoire « **PACK DÉTENTE** » – Parking journée - Collation – Wifi 45.00 €
- Ambulatoire « **BULLE CLASSIC** » Espace privé – parking journée – Collation – Wifi 65.00 €
- Ambulatoire « **BULLE CONFORT** » *Espace privé – Sanitaire individuel - Parking journée* 120.00 €
Collation – Wifi
- Ambulatoire « **BULLE GRAND CONFORT** » 155.00 €
Chambre particulière avec espace accompagnant – Sanitaire individuel
Pause gourmande- Parking journée– Wifi-TV

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.